



Tabac : rien ne va plus chez les croupiers

Rubrique : actualités - Date : lundi 11 septembre 2006

« Tabac : rien ne va plus chez les croupiers » titre LE PARISIEN qui affirme que « les négociations vont bon train au ministère de la santé à propos des lieux publics qui garderont un espace fumeur » d'autant que « les croupiers veulent des salles de jeux sans tabac et menacent de procès à venir ». D'après le journal, hier, deux représentants des salariés de casinos sont « ressortis furieux » de leur rendez vous au ministère de la santé, déplorant « le chef de cabinet du ministre nous a présenté la solution suivante : autoriser des espaces fumeurs clos et ventilés qui pourraient représenter 20% de la surface des casinos. Or même si on installe uniquement des machines à sous dans ces espaces, il faudra bien que les employés y pénètrent ». Ils ont assuré en outre « le collaborateur du ministre a évoqué l'éventualité que ces fumoirs soient étendus aux discothèques, aux bars - tabac... et même aux restaurants ». Le chef de cabinet « conteste catégoriquement » « J'ai juste pris l'exemple des fumoirs ventilés qui existent en Espagne. On étudie les aménagements possibles mais pour l'instant rien n'est décidé ». Le quotidien qui observe que « parmi les autres solutions à l'étude » la commission parlementaire sur l'interdiction de fumer a entendu les représentants de la société Smoke Free Systems qui équipe les entreprises de « hottes aspirantes très sophistiquées », souligne que fumer dans les casinos « catastrophe » Gérard Audureau, président de Droit des Non Fumeur (DNF), pour qui « ce serait donner un cours de rattrapage à des gens qui n'ont jamais appliqué la loi Evin ». Le représentant de FO croupiers renchérit « on va récompenser les plus mauvais élèves ». Le journal souligne que selon une étude réalisée par la caisse de retraite des croupiers, l'espérance de vie des employés de casinos culmine à 63 ans alors qu'elle atteint 80 ans en population générale. Et le syndicaliste s'indigne « il faut voir des femmes enceintes obligées de travailler dans des nuages de fumée jusqu'au jour de leur congé de maternité ». Le journal qui révèle que depuis 2005, le casino Ruhl de Nice oblige ceux qui postulent à un emploi de croupier de signer « une clause très spéciale » mentionnant « Monsieur X a parfaitement conscience qu'il exécute son travail dans des zones fumeur et non fumeur », précise que ce casino a été attaqué en justice par DNF et FO casinos pour non respect de la législation antitabac du code du travail (audience le 21 novembre). Gérard Audureau annonce « nous sommes sur le point d'attaquer le casino d'Enghien puis la vingtaine d'autres casinos français ».

En encadré Le Parisien signale que « depuis une semaine Disney (est) au rythme de l'interdiction totale ». Indiquant qu'après avoir interdit le 1er avril dernier, la cigarette à tous les visiteurs au restaurant, Disney a voulu, devant l'insistance des partenaires sociaux, précéder le « supposé décret », le journal relève que le service dédié à l'amélioration des conditions de travail a suivi le mouvement après avoir observé qu'au rez de chaussée qui abrite vestiaires, cafétéria, comité d'entreprise, PC Sécurité, et où 5000 personnes transitent chaque jour, les employés travaillaient toute la journée dans une atmosphère enfumée. Précisant que le DRH « s'attendait à une fronde » mais que tout s'est bien passé, le journal note que certains s'étonnent de ne pas avoir été prévenus de la mesure, que d'anciens fumeurs sont plutôt contents, et que le gérant du restaurant d'entreprise qui déplore une perte de clientèle, juge cependant que « c'est plus agréable » car « l'air est meilleur ».

Un point sur les cabines « Smoke Free » installées à Lyon dans un organisme de caisse de retraite . Le directeur de l'organisme explique « la cabine est équipée d'une sorte de hotte très discrète qui aspire en temps réel la fumée et recycle l'air qui devient même plus pur ! Les mégots sont eux compressés sous vide et le tout fait l'objet d'une maintenance régulière de la part du fabricant ». D'après le journal, les fumeurs de l'entreprise ont « pris le pli de cette nouvelle habitude, ravis de ne plus subir les réflexions des collègues » et « les non fumeurs respirent ». Le Parisien rapporte que selon le directeur, cette cabine « revient à 0,80 centime par jour et par fumeur contre 1,15 euro pour un

local clos de type loi Evin ».